Partie 2 une attribution de domaine plein de conflits

Dans cette partie nous allons parler des noms de domaines et comment L’ICANN supervise plusieurs milliers de nom de domaines, ainsi que les conflits autour de ces noms.

L’ICANN est la société qui gère l’attribution des noms de domaines, c’est-à-dire quels domaines de premier niveau peuvent exister, mais aussi qui supervise ces noms de domaine. En effet, elle ne s’occupe pas de tous les sites internet. Par exemple pour le .fr c’est L’ICANN qui à créer le domaine et c’est L’CANN qui a donné la supervision du domaine à L’AFNIC et c’est L’AFNIC qui gère tous les sites ayant pour domaine .fr.

Les principales organisations sont :

-Verisign : .com, .net, .name

-Public interest Registry (PIR) : .org

-Internet Assigned Numbers Authority : .int

-Donuts : gère près de 250 noms de domaine géneric

-Afilias : .asia, .info, .mobi, .pro et un grand nombre de domaine

-Amazon et Google possède eux aussi un grand nombre de domaines

-toutes les organisations National gère le domaine de leur pays tel que L’AFNIC pour le .fr

Malgré que L’ICANN soit à but non lucratif, les organisations qui s’occupent des sites lié aux domaines sont eux des entreprises privée à but lucratif. Par exemple Verisign, l’organisation américaine basée en Virginie, elle gère tous les sites en .com et a sa part en bourse. En 2017 Verisign a fais 500 millions de dollars de bénéfice pour un peu plus de 1000 employées. Une personne ou une compagnie qui souhaite créer un site en .com doit payer des frais annuel d’au moins 8 dollars avec 7,85 dollar pour Verisign et 0,15 pour L’ICANN .

Ce modèle économique a causé de nombreuse controverses, récement le 13 Novembre 2019, l’association Internet Society propriétaire de la PIR souhaitait vendre le domaine .org pour 1,135 milliards de dollars. beaucoup de personne se sont plaints et craignent une augmentation des prix alors que ces utilisateurs sont principalement des entités à but non lucratif tel que les écoles et associations. Cette transaction nécessite une approbation de la part de L’ICANN or elle à décidé de la suspendre le 20 avril 2019 pour ensuite la rejetée complètement le 30 avril 2020 pour la raison suivant : « La récupération du domaine par une entité à but lucratif ne servent pas les intérêts de la communauté .org » .

Il existe un grand nombre de domaine, L’ICANN en a même crée plus de 1300 nouveaux en 2012 atteignant un total de 1511 nom de domaine car elle propose en 2010 la possibilité aux entreprise et structure publique d’avoir un nom de domaine personnalisé , la majorité de ces domaines sont générique tel que le .corsica ou .paris pour mettre en avant sont attachement à ces villes. Mais beaucoup de ces noms de domaines sont sponsorisées par des grosses compagnies ou bien ont un nom qui entre en conflit avec certains pays.

le .amazon domaine créer pour la compagnie Amazon et gérer par cette même compagnie créer de nombreuse conflits avec les pays sud américain disant que ce nom fait référence à leur zone géographique et devrait de ce fait leur appartenirent car elle entre en conflit avec région amazonienne. En 2019 soit plus de 6 ans après que ce conflit est commencé, L’ICANN a décide de donner le nom de domaine à Amazon en contrepartie il ne pourront pas parler de la culture amazonienne dans leur nom de domaine et devront donner 9 noms de domaine au pays d’Amérique du sud tel que .br.amazon pour le Brésil.

Une situation similaire en France s’est produite avec le .vin et .wine ont été vendu à Donut, compagnie américaine qui était prêt à vendre des nom de domaine de vin d’appellation d’origine contrôlé au plus offrant ce qui n’a pas plus au vignoble français. L’union européenne porte plainte auprès de L’ICANN en 2014 or elle était plutôt du coté de la compagnie américaine. Cette position à remis en avant un problème que l’Europe a avec L’ICANN qui est que l’Europe ne fais pas confiance à L’ICANN car elle fonctionnent toujours sous l’influence des informaticiens et des entrepreneurs de la Slicon Valley et n’est pas assez neutre dans ces décision cela malgré sa séparation avec les Etats-Unis. Ce conflit a aussi pu être observer avec L’ICANN et les pays de l’Amérique du Sud.

D’autre problèmes sont aussi les compagnie ayant les domaine trop géneric tel que Amazon ayant le .book ou l’oreal le .hair (en 2018 , il ne le possède aujourd’hui plus) ou google le .map, cela leur donne un monopole sur ce qu’ils veulent faire avec ces noms de domaine et peuvent décider de ne mettre que leur produit avec ce nom de domaine s’il le veulent.

L’ICANN a aussi de nombreuses plaintes venant raviver des conflits entre religion. l’Arabie Saoudite s’oppose à la création de nombreux domaine à connotation sexuelle tel que le .porn ou le .sexe. Ils ont aussi deposé une plainte sur le .islam car une entreprise privé ne devrait pas représenter l’ensemble des musulmans. Elle est aussi contre le .catholic demandé par Vatican car il n’a pas le monopole de la religion catholic.

Aujourd’hui l’ICANN est très critiquée pour sont coté neutre mais toujours du coté des grosse entreprise.

Pour cela L’ICANN essaye d’être le plus transparent possible auprès du grand public en communiquant la totalité de leur réunion, agenda. Elle a aussi mit en place un système de consensus

dans lequel la majorité des changements pris par l’ICANN sont discutés au sein de communauté de volontaires aux perspectives et intérêts differents afin d’atteindre un terrain d’entente et éviter de laisser l’ICANN seul sur le choix de changement majeur, or on verra que ce consensus n’est pas toujours respecter et que les coummunauté ne sont pas toujours consulté.

Partie 3 une gouvernance qui divise

Dans cette partie nous allons parler de la gouvernance de L’ICANN

Dans un premier temps, il faut savoir que L’ICANN n’a aucun pouvoir sur l’application de loi, ce n’est pas une agence gouvernemental, elle n’a donc aucun rôle sur le contenue des sites internet, si un site internet contient des contenues illégaux tel que la vente de drogue ou produit illicites. Elle n’a aucun pouvoir, c’est aux agences de régulation de régler ces affaires, L’ICANN ne sera que dans l’obligation d’appliquer les décision prises par ces agences.

Il en va de même que si un site est cible de spam ou de Phishing, L’ICANN n’a aucun rôle la dessus.

Il est de même que pour les noms de sites internet l’ICANN n’a aussi aucun rôle la dessus, ce sont les registrats, c’est-à-dire les superviseurs de ce nom de domaine qui aura le droit de refuser la création d’un tel site. Chaque registrats on leurs propre règles donc créer un site internet en .com et en .fr n’ont pas les même règles chacun.

Le rôle de L’ICANN est principalement de réguler les registrat afin qu’il n’y ai pas de pratique abusive de la part de ces derniers ainsi que les utilisateurs.

Ce sont les registrats qui demandent à l’ICANN la création d’un nom de domaine ou bien parfois l’inverse. Dans les deux cas ce sont l’ICANN qui a le dernier mot, c’est elle qui décide si se nom de domaine peut être créer ou non et si sont utilisation est en accord avec leur vision éthique.

L’ICANN contrôlel’attribution des addresse ip au nom de domaine et délègue

La gouvernance de l’ICANN a constamment été mouvementé d’abord lorsqu’elle était en lien étroit avec le gouvernement américains causant ainsi des problème de conflits d’intérêt et donc de manque neutralité. En 2016 lorsque l’ICANN devient indépendante et se sépare du gouvernement américain, de nombreuses personnalité et États américain tente d’empêcher cela sans réussite. De même en 2016 le président des États-Unis Donald Trump se dit contre cette indépendance.

Malgré cette indépendance, d’autres pays voient cela toujours comme un mal tel que la France et les pays d’Amérique du Sud et d’Afrique. En effet, ils voient que la privatisation de L’ICANN ne ferait que bénéficier les GAFA et donc les Etats-Unis. La meilleur solution du point de vu de la France serait de rendre L’ICANN une entité publique, afin de gérer les problème de neutralité.

Seulement même ces régulations et choix de la part de L’ICANN créer de nombreuse controverse

Un de ces exemple serait Verisign en janvier 2020. L’ICANN annonce qu’elle a modifiée son contrat avec Verisign.

Cette modification inclut que Verisign détenteur du .comest autorisé à augmenter le prix du domaine à un maximum de 7 % par année avec deux ans sans modification c’est-à-dire augmenter le prix de 7 % en 2020 par exemple puis en 2021 et 2022 le prix n’a plus le droit de changé et en 2023 ils peuvent le monter d’encore 7 % et ainsi de suite.

Verisign à aussi obtenue la possibilité d’avoir d’autre regitrat affilier à verisign ce qui etait impossible avant, ceci implique verisign peut maintenant vendre le domaine .com par le biais d’une autre compagnie ce qui favorisele monopole du .com.

Du côté de L’ICANN, Verisign devra verser près de 20 millions de dollars sur 5 ans

pour aidé l’ICANN à améliorer la sécurité et la stabiliter de DNS

Cette affaire est très mal vue auprès des utilisateurs de ce système car L’ICANN a pour habitude de consulter auprès de sa communauté si un choix doit être fait. Le grand publique voit ça comme de la corruption car cela c’est fait dans le secret total. Aucune discussion n’a pu être mis en marche puisque l’ICANN savait très bien que le grand publique verait cela comme d’un mauvais œil et serait contre cette augmentation des prix du domaine .com.

<https://www.ft.com/content/c8f227e6-7b0c-11e9-81d2-f785092ab560>

<https://www.iana.org/domains/root/db>

<https://www.namecheap.com/blog/icann-allows-com-price-increases-gets-more-money/>